

LE MINISTRE

Paris, le

Nos Réf. : ECO/2017/26101

Vos Réf. : Votre lettre du 10/07/2017

Madame la Sénatrice,

*Chère Élisabeth,*

Vous avez bien voulu me faire part de votre souhait d'obtenir des précisions au sujet du permis exclusif de recherches de mines dit « Permis Olivet », par la SGZ France, qui concerne 25 communes de la Mayenne.


L'instruction de cette demande est en cours. La consultation du public a été menée du 5 au 23 décembre 2016, par voie électronique sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances, dans le respect des dispositions du code minier et du code de l'environnement. L'ensemble des parties concernées a pu s'exprimer en toute transparence à cette occasion. J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des différentes positions prises par les élus et les associations, dont la Fédération pour l'environnement en Mayenne, qui se sont exprimés dans ce cadre.

Au terme de l'instruction de la demande par l'administration centrale, le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET) a rendu, le 20 avril 2017, un avis favorable à la proposition du directeur de l'eau et de la biodiversité d'accorder le permis Olivet.

J'arrêterai prochainement ma décision. Soyez assurée qu'elle prendra en compte l'ensemble des avis exprimés dans le respect des règles fixées par le droit.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

*B. Le Maire*



Bruno LE MAIRE

Madame Élisabeth DOINEAU  
Sénatrice de la Mayenne  
Secrétaire de la Commission des Affaires sociales  
Vice-présidente du Conseil départemental  
Permanence parlementaire  
10 rue Jules Ferry  
53000 Laval

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12